

Acte N° 2018-71

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** Les statuts du SCD approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 8 mars 2013 ;
- Vu** le Règlement intérieur du SCD adopté le 8 mars 2013, modifié le 11 avril 2014 ;
- Vu** la délibération 2016-51 du 30 mai 2016 portant désignation des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers au sein du conseil documentaire ;
- Vu** la délibération 2017-52 du 6 juin 2017 portant désignation des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers au sein du conseil documentaire,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Approbation de la désignation des représentant.es étudiant.es au sein du Conseil documentaire du SCD.

La désignation des représentant.es étudiant.es est reportée au prochain Conseil d'administration, afin de permettre aux élu.es étudiant.es de proposer des candidatures

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER



Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.